



BULLETIN D'INFORMATIONS - N°265 - MARS 2025 Site Internet : www.saint-servais-29.fr

AVIS AUX HABITANTS



▪ **Recensement**

Les filles et les garçons nés en mars 2009 et à partir de leur date d'anniversaire doivent se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille et de la carte d'identité. Le recensement citoyen est **obligatoire**. Cette démarche facilite l'inscription **sur les listes électorales** et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté**.



▪ **Les nouveaux habitants** sont invités à se présenter en Mairie dès leur arrivée, afin de faciliter les tâches administratives les concernant. Signaler les départs en Mairie facilite également les démarches administratives.



Divagation
de chiens

▪ **Chiens en divagation :**

Après de nombreuses plaintes en Mairie, il est demandé aux propriétaires de chiens de veiller à ce que leurs animaux ne soient pas en divagation. Dans le cas contraire, nous serions dans l'obligation d'envoyer votre animal à la fourrière de BODILIS.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 23 janvier 2025 à la salle ty léon, sous la présidence de Bernard MICHEL, Maire, en présence de tous les conseillers, à l'exception de Aurélie VEN, Benjamin TREGUER et Christel ABGRALL, absents excusés.

Aurélie VEN a donné pouvoir à Benoît RIOU.

Benjamin TREGUER a donné pouvoir à Paul LAURENT.

Christel ABGRALL a donné pouvoir à Marie-Laure GRALL.

Le secrétaire de séance est Thierry MAGUEREZ.

Emprunt

Les travaux de l'ALSH ont bien avancé, les factures sont à payer. Un emprunt devra être sollicité. Le conseil donne son accord pour souscrire un nouvel emprunt.

Construction MAM et ALSH

Un point sur les réunions de chantier et sur l'avancement des travaux. Le choix du sol doit être fait, réflexion sur le sol « flotex », les devis sont en cours.

SDEF

M. le Maire présente au Conseil Municipal le géoréférencement des réseaux d'éclairage public et le souhait que le SDEF se charge de réaliser cette opération.

Terrain Multisports

Thierry MAGUEREZ présente les différentes fixations, le terrain multisport par platine est préféré, les devis sont à révisés.

Compte-rendu des commissions

Thierry MAGUEREZ fait un point sur la dernière réunion ALSH.

Agenda

-Prochains conseils : 27 février, 20 mars et 27 mars.

PAROISSE

Samedis 1er et 15 mars à 18h à GUICLAN.

Samedis 8 et 22 mars à 18h à PLOUNEVENTER.

Samedi 29 mars à 18h à PLOUVORN.

Dimanches 2, 9 et 23 mars à 10h30 à LANDIVISIAU, PLOUZEVEDE et SIZUN.

Dimanche 16 mars à 10h30 à PLOUVORN (messe en famille), LANDIVISIAU et COMMANA.

Dimanche 30 mars à 10h30 à SAINT-SERVAIS, LANDIVISIAU et SIZUN.

Temps de partage et de prière à 18h à l'église les vendredis

- le 7 mars à BODILIS.
- le 14 mars à SAINT-DERRIEN.
- le 21 mars à PLOUNEVENTER.
- le 28 mars à SAINT-SERVAIS.

AMICALE TROUZ AN DOUR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

L'assemblée générale du club a rassemblé 36 adhérents sur les 43 que compte l'amicale en 2025.

L'adhésion est toujours possible pour les personnes qui hésitent encore à se décider.

Après la réunion, tous ont pris part au repas préparé et servi par le traiteur St-Guénal dans une bonne ambiance de chansons accompagnées à la guitare ... L'après-midi s'est poursuivie par les jeux traditionnels.

SORTIES :

-La sortie du Ponant : le mercredi 17 septembre à Roscoff. Le restaurant ne pouvant contenir que 60 personnes, il est conseillé de s'inscrire dès maintenant.

-Voyages proposés par la Fédération* : Ile de Ré du 30 août au 6 septembre et la Sicile du 28 au 25 avril. Renseignements à la Fédé tél 02.98.85.22.91 ou sur le site de Générations Mouvement 29.

-Voyages* proposés par le Haut-Léon : Le Poitou avec la région de Poitiers du 11 au 18 mai, et Touquet-Plage du 26 avril au 3 mai. Bien vouloir vous adresser à Marie-Claire LE SAINT tél 02.98.61.62.82, pour plus de renseignements.

*Une réduction de 212 € est accordée pour les voyages ANCV aux personnes non imposables.

CHALLENGES :

- ❖ Dominos : sélection le mardi 4 mars à Plouneventer, finale le vendredi 21 mars à Dirinon
- ❖ Belote : sélection le mardi 11 mars à Plougourvest, ½ finale nord le mardi 1^{er} avril à Plabennec et la finale le mercredi 30 avril à Pleyben.

Bien vouloir vous inscrire auprès de Gilbert ou Yvonne avant le 27 février.

SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE

Société
communale de
chasse



Saint-Servais

KIG HA FARZ

fait maison

DIMANCHE 23 MARS 2025

à la salle Polyvalente

Sur place à partir de 12h

A emporter à partir 11h30



Tarifs : kig ha farz + dessert : 14€

Jarret frites : 14€

Repas enfant - 12 ans : 8€

Réservation au : 06 70 63 27 30 (Pascal)

06 60 30 10 45 (Jérôme)

06 30 98 50 00 (Richard)

possibilité aussi à la mairie 02 98 68 15 21

à L'Innatendue 02 98 15 37 96

réserve souhaitable jusqu'au 10 mars 2025

L'association "Les Amis du Musée Yan' DARGENT de ST-SERVAIS" convoque ses membres à son **assemblée générale ordinaire le vendredi 11 avril 2025 à 18h** à la salle Ty Léon (salle du conseil) à Saint-Servais.

L'ordre du jour est le suivant :

- Comptes annuels 2024 : rapport de gestion et approbation
- Rapport d'activité 2024 et approbation
- Présentation de l'exposition et des manifestations organisées par l'AMY'D en 2025
- Questions diverses

Cette première assemblée sera **suivie d'une assemblée générale extraordinaire**. Les statuts de l'association n'avaient pas été révisés depuis sa création le 21 juin 1989. L'**adoption de nouveaux statuts** sera proposée de façon à élargir le bureau, dorénavant nommé Conseil d'Administration, et à avoir des statuts mieux ordonnés qui correspondent à la réalité du fonctionnement et des activités de l'association. Après approbation de ces nouveaux statuts, se tiendra l'**élection des membres du Conseil d'Administration**.

L'AMY'D rappelle la nécessité d'être à jour de sa cotisation à la date des assemblées pour être membre de l'association et participer au vote. Rejoignez l'AMYD pour participer à la vie du musée, à la reconnaissance de l'œuvre de Yan' Dargent et à la vie culturelle de sa terre natale.

URBANISME

n°1



Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

FICHE CONSEIL

Que faire après l'obtention d'une autorisation d'urbanisme ?

Vous venez de recevoir l'arrêté vous accordant le permis de construire ou la déclaration préalable. Les démarches ne sont pas pour autant tout à fait terminées.

01 AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX

Vous devez afficher l'autorisation sur le terrain, lisible depuis le domaine public avec les mentions suivantes :

- Nom ou raison sociale
- Numéro du dossier de permis ou de déclaration
- Date d'obtention
- Superficie de l'assiette foncière
- Nature du projet
- Surface de plancher autorisée
- Hauteur de la construction

Cet affichage doit être maintenu pendant 2 mois à minima et pendant toute la durée du chantier.

Attention : L'affichage fait courir le délai de recours des tiers. Son défaut peut être sanctionné. Vous avez tout intérêt à accomplir cette démarche dès notification de la décision.

Nul n'est censé ignorer la loi !

Pensez donc à respecter :

- Le droit des tiers : les obligations découlant du Code Civil - Mitoyenneté, servitude de passage, de vue, écoulement des eaux pluviales...
- Les règles de construction : les normes techniques de construction, les normes acoustiques, les normes accessibilité aux personnes à mobilité réduite...

02 AU COMMENCEMENT DES TRAVAUX

Vous commencez les travaux. Si vous avez obtenu un permis, vous devez déposer en mairie la Déclaration d'Ouverture du Chantier (DOC).

La commune suivra les étapes du chantier jusqu'à son achèvement.

03 À LA FIN DES TRAVAUX

Vous devez déposer en Mairie la Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des Travaux (DAACT) avec les pièces à joindre en fonction du projet.

Dans un délai de 3 à 5 mois à compter de la réception de votre déclaration, l'administration peut effectuer une visite de contrôle. Sans retour de la mairie passé ces délais, un certificat de conformité pourra vous être délivré sur demande.

La DAACT ne doit être déposée que lorsque tous les travaux sont terminés (y compris les enduits de façades et de clôture, les aménagements paysagers...). En parallèle, vous devez, dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux, déclarer les éléments de votre construction sur votre espace sécurisé sur www.impots.gouv.fr, service « Biens immobiliers ».

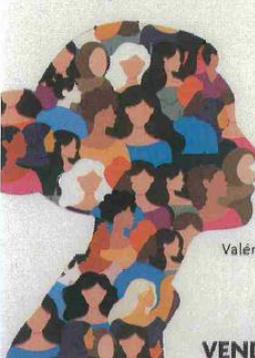
Attention à la péremption des autorisations d'urbanisme !

Les autorisations d'urbanisme ont une durée de vie limitée. Elles sont « périmes » si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de trois ans. Il en est de même si, passé ce délai, les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Vous pouvez demander la prolongation de votre autorisation, l'autorisation peut être prolongée 2 fois pour une durée d'un an. Elle doit être adressée 2 mois au moins avant la fin du délai de validité de votre autorisation.

FRANCE SERVICES

A l'occasion de la journée internationale des
DROITS DES FEMMES

l'espace France services vous invite :



LUNDI 3 MARS
DE 10H À 12H
**CONSEILS RELOOKING ET
CONFIANCE EN SOI**
Valérie Guénnec - Conseillère en image
Look & Votre Image

VENDREDI 7 MARS
DE 10H À 12H
ATELIER SOPHROLOGIE
Audrey Nestour - Sophrologue
& conseillère en aromathérapie

Inscriptions & informations :
☎ 02 98 68 67 60
✉ pays-de-landivisiau@france-services.gouv.fr
📍 36 rue Georges Clémenceau 29400 Landivisiau

Gratuit!



SPORT SANTÉ



A partir du 7 mars 2025

**12 SÉANCES
D'ACTIVITÉS
PHYSIQUES
ADAPTÉES**

Proposées par la Maison Sport Santé du
Centre Hospitalier des Pays de Morlaix

📍 **ESPACE FRANCE SERVICE À LANDIVISIAU**
📅 **LES VENDREDIS MATINS**
🆓 **GRATUIT**

Informations / Inscriptions :
☎ 02 98 62 38 08
✉ aco@ch-morlaix.fr



BULLETIN N°266 – AVRIL 2025 : Les annonces pour le prochain bulletin d'informations devront parvenir à la Mairie par mail sous un format informatisé afin d'éviter des erreurs de retranscription (merci de mettre l'article en pièce jointe) **pour le lundi 17 mars 2025 à midi** (dernier délai). Il sera distribué au cours de la semaine 13.



Mairie de SAINT-SERVAIS – 29400 / Tel 02.98.68.15.21 / Fax 02.98.68.34.82.
courriel : mairie.saintservais@orange.fr

MEMENTO

<p>Mairie : 02.98.68.15.21</p> <p>Lundi, mardi, jeudi : 8h00-12h/13h30-17h30 Mercredi, vendredi : 8h-12h Samedi : 9h-12h</p> <p>Mairie.saintservais@orange.fr</p>	<p>ALSH : Contact : 06.66.43.46.42 https://alshplounsterstder.iimdofree.com/</p> <p>ÉCOLE: Contact : 09.61.20.66.81</p> <p>Garderie : 06.87.29.71.04</p> <p>Animateur : animationstservais@gmail.com 07.89.02.91.20/Instagram : ej_stservais_stderrien</p>	<p>BIBLIOTHÈQUE: Mercredi de 17h00 à 18h30 Dimanche de 10h30 à 11h45</p> <p>Tél : 02.98.24.62.18</p> <p>Piscine Landivisiau 02 98 68 09 00</p>	<p>Urgences: Médecin de garde 15 SAMU Pharmacie de garde 3237</p> <p>Pompiers 18, portable 112</p> <p>Gendarmerie 17</p>	<p>Infirmière Libérale: Mme HENNEQUEZ contact : 07.86.05.43.81</p> <p>Déchetterie et fourrière animale de Bodilis 02 98 68 99 99</p>
--	--	--	---	--



Retrouvez toutes les informations de la commune sur PanneauPocket, n'hésitez-pas à télécharger l'appli.